

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0250**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 7, rue Francisque Darcieux et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon ou à toute société à elle substituée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0250**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 7, rue Francisque Darcieux et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon ou à toute société à elle substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet urbain partenarial Darcieux-Collonges dont la convention a été approuvée par délibération n° 2013-3899 du Conseil du 18 avril 2013, la société COGEDIM Grand Lyon a projeté d'aménager le tènement d'environ 12 800 mètres carrés cadastré actuellement AZ 119, situé 7, rue Francisque Darcieux à Saint Genis Laval et appartenant initialement à la Fondation Champagnat, en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier de 7 393 mètres carrés de surface de plancher sur 2 îlots, soit environ 120 logements dont 30 % de logements sociaux.

Ce programme a fait l'objet de 2 permis de construire obtenus le 21 mars 2014.

Compte tenu de l'importance de cette opération portée par la société COGEDIM Grand Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Saint Genis Laval ont accepté de programmer la réalisation des espaces publics et des réseaux associés.

Dans cette optique, la Communauté urbaine doit acquérir de la société COGEDIM Grand Lyon une emprise de terrain nu d'environ 5 547 mètres carrés à détacher de la parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AZ 119. Cette emprise est destinée à être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire, après réalisation des travaux d'aménagement consistant en la création :

- d'une voie nouvelle de 12,5 mètres de largeur devant relier la rue Francisque Darcieux et la rue des Collonges à Saint Genis Laval,
- de 3 parkings ainsi qu'un cheminement piétonnier.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 416 025 €, soit 75 € le mètre carré, bien cédé libre de toute location ou occupation, admis par France domaine.

En outre, la société COGEDIM Grand Lyon devra faire procéder à sa charge aux travaux suivants :

- reconstruction du mur sur la parcelle restant la propriété des Frères Maristes en limite du domaine public de voirie et du parking,
- purge complète des fondations du bâtiment démolí dit "la distillerie",
- démolition de toutes les autres émergences bâties présentes sur et sous la parcelle cédée,
- démolition de la dalle et des fondations de la bulle de vente ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 juillet 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 416 025 €, d'une emprise d'environ 5 547 mètres carrés de terrain nu à détacher d'une parcelle de plus grande étendue située 7, rue Francisque Darcieux à Saint Genis Laval, cadastrée avant division AZ 119 et appartenant à la société COGEDIM Grand Lyon ou à toute société à elle substituée, dans le cadre du projet urbain partenarial Darcieux-Collonges.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2698, le 13 janvier 2014 pour la somme de 2 603 962 € en dépenses et 1 712 408 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2115 - fonction 824 - pour un montant de 416 025 € correspondant au prix d'acquisition et de 7 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.